

Convocation

Comité Syndical

Mesdames, Messieurs les délégués GEMAPI et ANIMATION
du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon

Tonnerre, le 23 juin 2023

N/Réf. : PB/LB/DB/23-0076

Madame la déléguée, Monsieur le délégué,

Nous n'avons pas eu le quorum au Comité Syndical qui s'est déroulé le 22 juin 2023.

Aussi, conformément à la réglementation, je vous invite à une nouvelle réunion du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin versant de l'Armançon (SMBVA), qui se tiendra le :

Jeudi 29 juin 2023 à 10 heures
(Émargement à partir de 9 h 45)

À TONNERRE (locaux du SMBVA : 58 Ter, rue Vaucorbe)

L'ordre du jour reste inchangé :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 6 avril 2023
- Information sur les décisions prises au titre de la délégation accordée au Président

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Élection d'un.e vice-Président.e
- Désignation d'un.e délégué.e du SMBVA au CNAS
- Avis du SMBVA sur le projet de révision du SAGE
- Rapport d'activité 2022

GEMAPI

- Restauration hydromorphologique de la Brenne dans la traversée de Montbard
- Acquisition de terrains à Auxon et Montigny-les-Monts

FINANCES

- Admission en non-valeur de produits irrécouvrables
- Compte de Gestion 2022, votes du Compte Administratif 2022 et de l'affectation du résultat 2022
- Vote du Budget supplémentaire 2023
- Règlement financier relatif aux opérations GEMAPI portées par le SMBVA

QUESTIONS DIVERSES

Je compte sur votre présence et vous prie d'agréer, Madame la déléguée, Monsieur le délégué, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Patrice BAILLET



P.J. : Pouvoir